Annexe n°6

académie Besançon
direction des services départementaux de l'éducation nationale Territoire-de-Belfort
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ENSEIGNEMENTS de LANGUE et CULTURE d'ORIGINE (ELCO)

Ecole d'accueil.....
Adresse .....

Information aux Parents de l'élève.....

Absence d'un enseignant d'ELCO

En raison de .....

le cours d'ELCO sera supprimé le (date)..... de (heure) .....

à l'école d'accueil .....

Je vous prie de bien vouloir compléter le coupon ci-dessous et de le remettre à l'enseignant de votre enfant.

Le professeur d'ELCO

✂ .....

académie Besançon
direction des services départementaux de l'éducation nationale Territoire-de-Belfort
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ENSEIGNEMENTS de LANGUE et CULTURE d'ORIGINE (ELCO)

Nom / Prénom des parents : .....

En raison de la suppression du cours d'ELCO le (date) .....
à l'école d'accueil .....,

je souhaite que mon enfant (nom, prénom) .....
(entourez votre choix)

- fréquente le péri-scolaire de son école
- fréquente le soutien au travail personnel (études)
- rentre directement à la maison à l'issue du temps scolaire.

Fait le .....
Signature des parents

académie Besançon
direction des services départementaux de l'éducation nationale Territoire-de-Belfort
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ENSEIGNEMENTS de LANGUE et CULTURE d'ORIGINE

Procédure en cas d'absences répétées

→ A partir de 2 absences successives sans justification

le professeur d'ELCO,

- applique la procédure de « gestion des absences » (cf. Vade-mecum § 5) ;
- demande par courriel (ce.elco.dsden90@ac-besancon.fr) à la DSDEN d'ouvrir une procédure de rappel de l'assiduité. Une copie de ce courriel est adressée au directeur de l'école d'origine et à celui de l'école d'accueil.

La DSDEN

- envoie un 1er courrier d'AVERTISSEMENT à la famille ;
- rappel de l'obligation d'assiduité au cours d'ELCO pour lequel la famille a demandé une inscription ;
- copie du courrier : IEN, directeur d'école d'origine, directeur d'école d'accueil, enseignant d'ELCO.

→ Si l'absence perdure

le professeur d'ELCO

- signale le fait à la DSDEN par courriel, avec copie au directeur de l'école d'accueil et au directeur de l'école d'origine.

La DSDEN

- convoque la famille à un ENTRETIEN avec le directeur de l'école d'origine et l'enseignant d'ELCO pour rappeler l'obligation d'assiduité ;
- si la famille souhaite retirer son enfant des cours d'ELCO : il lui est rappelé la nécessité de faire un courrier à Monsieur le Directeur académique, en précisant les motifs de sa demande.

→ Si la famille ne se présente pas à l'entretien

- **la DSDEN** lui envoie un 2ème COURRIER de rappel de l'obligation d'assiduité et de la procédure à suivre pour demander à retirer son enfant des cours d'ELCO (copie du courrier : IEN, directeur d'école d'origine, directeur d'école d'accueil, enseignant d'ELCO).

***IMPORTANT** : le désistement en cours d'année, sans motif valable, peut conduire le directeur de l'école d'origine à ne pas accepter l'inscription de l'élève au cours d'ELCO de l'année suivante.*

Annexe n°8

académie Besançon
direction des services départementaux de l'éducation nationale Territoire-de-Belfort
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ENSEIGNEMENTS de LANGUE et CULTURE d'ORIGINE

Points à aborder lors de la réunion de février / mars

Objectif de la réunion : informer précisément les familles du cadre dans lequel s'inscrit l'enseignement de l'ELCO.

- Enseignement proposé mais, en inscrivant son enfant, la famille s'engage à lui faire suivre cet enseignement pendant toute l'année à venir, au vu des moyens mobilisés pour prendre en compte toutes les demandes d'inscription (cf. Vade-mecum §1 - Inscription des élèves).

- Organisation de l'enseignement

Tous les élèves peuvent avoir accès à cet enseignement mais cet enseignement n'est pas dispensé dans toutes les écoles.

La répartition des élèves dans les cours est faite par la DSDEN, qui tient compte de la proximité géographique des écoles d'accueil et des écoles d'origine.

Les familles n'ont pas le choix
- de l'école d'accueil
- de l'horaire
- du professeur d'ELCO

De même, le professeur d'ELCO ne peut pas choisir ses élèves.

- Autres points à aborder

Les points du Vade-mecum et notamment :

Les relations avec les familles.
La responsabilité des familles.
Les règles de sécurité avant / pendant / à la sortie des cours.
L'assiduité des élèves.